

Séance du 07 Juillet 2014

L'an deux mille quatorze à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc DECKER, Maire.

Présents :

Maire : M. Marc DECKER,

Conseillers : Mmes Eliane PAMBRUN, Claudine BOIRIE et Jean Claude DEJEANNE Adjoints au Maire,

Mmes Isabelle ALVAREZ, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Anne THEIL. MM. J. CHAUVEAU, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Absents excusés : Mme Patricia BRUEL a donné procuration de vote à M. Daniel PENE

Secrétaire de séance : M. Gaston FORGUES.

SOUS-PREFECTURE

09 JUL. 2014

BAGNERES-DE-BIGORNE - 65

NBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération

15 15 15

Date de convocation

01 Juillet 2014

Date d'affichage

10 Juillet 2014

Proposition de motion sur le projet « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée communale d'une proposition de motion sur le projet actuellement en négociation de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »
Le Conseil,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les états membres de l'Union Européenne à la Commission Européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la constitution de la Ve République et dans la législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- de demander au gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;
- de refuser que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14/06/2013 s'applique au territoire de GERDE.
- de mandater Monsieur Le Maire pour signer cette motion et la transmettre au gouvernement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Marc DECKER

2014 / 036